

## Les rôles nouveaux de la femme dans la famille

deux décennies précédant le recensement de 1971 ainsi que des changements dans l'âge du mariage montre que les Canadiennes se marient toujours autant, et même plus tôt. Cela ne cadre pas avec l'idée préconçue selon laquelle la femme éviterait le mariage pour ne pas avoir à en subir les contraintes.

On s'aperçoit néanmoins que les ménages dits familiaux (mari et femme avec ou sans enfants célibataires) ont quelque peu diminué en importance par rapport aux ménages non familiaux (composés d'une seule personne) si l'on compare les chiffres de 1961 et de 1971. En 1961, les ménages familiaux représentaient 86,7 p. 100

des foyers canadiens ; en 1971, ils ne comptaient plus que pour 81,7 p. 100. Il est difficile de trouver la cause de ce changement, qu'on ne peut expliquer, ainsi qu'on vient de le voir, par un refus du mariage et de la vie familiale en général. Il est probablement dû à la tendance qu'ont les jeunes adultes à vivre seuls avant de devenir, en se mariant, membres d'un nouveau ménage familial. Cette tendance peut s'interpréter comme un signe de tension au sein de l'institution familiale dans les rapports enfants/parents, mais il est probable que l'augmentation de la proportion des ménages non familiaux répond à des causes démographiques (surnatalité d'après guerre).

C'est le taux de divorcialité qui reflète, plus qu'aucun autre indicateur, les tensions matrimoniales. Cependant, ces tensions ne sont pas les seuls préalables au divorce. Encore faut-il que celui-ci soit possible légalement et acceptable du point de vue social. Si donc le divorce est un signe certain de tensions conjugales, l'absence de divorce ne peut s'interpréter comme une absence de tensions conjugales. C'est ainsi que le nombre des divorces a beaucoup augmenté au Canada entre 1968 et 1969 du fait de l'adoption, en 1968, de lois libéralisant le divorce. Mais, même depuis 1969, de plus en plus de mariages sont dissous ce qui tendrait à indiquer que les tensions conjugales sont en hausse ou encore que les femmes sont de moins en moins disposées à les supporter. A cet égard, on constate que les demandes en divorce proviennent plus souvent des femmes (près de 70 p. 100 des cas lorsque des enfants sont en cause), en dépit de leur vulnérabilité économique.

### Le travail à l'extérieur

Il semble bien que le grand moyen choisi par les femmes pour échapper aux nouvelles tensions de la vie familiale soit le travail à l'extérieur. La proportion des femmes exerçant une profession est passée au Canada de 23,4 p. 100 en 1931 à 37,9 p. 100 en 1972 et l'accroissement de la participation féminine au marché du travail touche aussi bien les femmes mariées que les célibataires. La femme mariée sans enfant qui exerce une profession n'est pas dans une situation de

conflit. Au contraire, pour les mères d'enfants d'âge scolaire ou préscolaire désirant travailler, le conflit est inévitable : les mères ont beaucoup de difficultés à faire garder leurs enfants et, d'une manière générale, à combiner leur vie familiale et le travail à l'extérieur, d'autant plus que les pères considèrent d'ordinaire que les travaux domestiques et les enfants



L'âge de l'école maternelle : les mères commencent à penser à des activités extérieures.

sont du ressort de la femme plutôt que du domaine commun aux deux parents. Travailler tout en élevant de jeunes enfants exige donc de la part de la mère-épouse un niveau élevé de besoin ou de motivation (2). Or on constate que le taux d'activité des mères s'est accru, entre 1967 et 1973, au rythme annuel de 8,1 p. 100.

Il est instructif de voir que la participation à la vie active des mères de vingt-cinq à trente-quatre ans augmente à mesure que le plus jeune enfant grandit et que, malgré l'insuffisance des garderies, 32,6 p. 100 des mères d'enfants âgés de moins de six ans exercent une profession. Il s'agit là d'un phénomène important qui montre que bien des mères ont décidé de ne plus se confiner au rôle de mère-ménagère en dépit de grosses difficultés d'ordre pratique. L'exercice d'une profession empêche en effet la femme de se sentir isolée socialement et à la charge de son mari, même si elle doit faire face à des obligations plus nombreuses qui sont, pour elle, source de tension.

2. Selon le dernier recensement décennal (1971), plus du quart des Canadiennes mariées dont les époux gagnaient au moins 15 000 dollars par an (environ 75 000 francs français) occupaient un emploi. Le fait de travailler est ici une question de choix plutôt que de nécessité.

#### TRAVAIL ET ENFANTS

avril 1967 | octobre 1973

Mères d'enfants restant à la maison



15 %



26 %

Mères d'enfants fréquentant l'école maternelle



19 %



29 %

Mères d'enfants d'âge scolaire



28 %



42 %

Participation des mères canadiennes à la population active en fonction de la fréquentation scolaire de leurs enfants. En pourcentage des mères de chaque catégorie.

Source : Statistique Canada.